



ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Dossier unique d'inscription

Scolaire, périscolaire et extrascolaire

Guichet unique

2, rue Paul-Gauguin // Tél. 01 73 16 72 97

inscriptionenfance@chanteloup-les-vignes.fr



Ville de
Chanteloup
les-Vignes
chanteloup-les-vignes.fr

Documents à fournir

POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION

(réception du dossier du 1^{er} au 31 mars 2024)

- Fiche d'inscription
- Copie du livret de famille (pour parents et enfants) ou copie intégrale de l'acte de naissance
- Fiche sanitaire de liaison et photocopie du carnet de santé (page des vaccinations)
- Attestation d'assurance individuelle en responsabilité civile couvrant les activités extrascolaires
- Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement (doc joint)
- Attestation de l'employeur pour chacun des parents ou dernière fiche de paie
- Copie de la pièce d'identité des parents
- En cas de séparation ou de divorce, acte de jugement si nécessaire
- En cas de Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), joindre le document

Pour les services enfance :

- Demande de dérogation pour les enfants qui auront 3 ans entre septembre et décembre 2024
- Attestation quotient familial 2024
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022



À l'inscription, pour l'accueil de loisirs primaire (3-11 ans), un rendez-vous avec un responsable est indispensable. Aucune photocopie ne sera délivrée par le service. Seuls les dossiers COMPLETS seront enregistrés.

POUR LE RENOUELEMENT DU DOSSIER UNIQUE 2024-2025

(réception du dossier à partir du 3 juin 2024)

- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'assurance individuelle en responsabilité civile couvrant les activités extrascolaires
- Si nouveaux vaccins : fiche sanitaire de liaison et photocopie du carnet de santé (page des vaccinations)
- Si changement d'adresse : justificatif de domicile ou attestation d'hébergement (doc joint)
- Si changement employeur : attestation de l'employeur pour chacun des parents ou dernière fiche de paie
- Attestation quotient familial 2024
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

Fiche renseignements famille

NOM ET PRÉNOM des enfants	Date de naissance	École	Classe
1)
2)
3)
4)
5)

RESPONSABLE LÉGAL 1 Parent 1 Parent 2 Tuteur

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Employeur :

Adresse :

Tél travail :

RESPONSABLE LÉGAL 2 Parent 1 Parent 2 Tuteur

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Employeur :

Adresse :

Tél travail :

Je (nous) certifie (certifions) sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements donnés et m'engage (nous engageons) à informer immédiatement la ville de Chanteloup-les-Vignes de tout changement.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le

Signature(s) de(s) parent(s)

Fiche d'inscription individuelle et fiche sanitaire de liaison

Cadre réservé à l'administration

ÉCOLE D'AFFECTATION

Famille n°

Nom

Prénom

Né(e) le à

Niveau de classe :

Responsable légal 1

Monsieur / Madame

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. pro. :

Mail :

Responsable légal 2

Monsieur / Madame

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. pro. :

Mail :

Information santé de l'enfant

N° allocataire CAF :

Nom du médecin traitant : Tél. :

Date du dernier vaccin DT-Polio : Rappel :

Autres vaccins :

Allergies :

PAI : OUI NON

Régime alimentaire :

En situation de handicap : OUI NON

Bénéficiaire AEEH : OUI NON

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, un appareil dentaire, etc ?

Si oui, précisez :

Pour les enfants présentant des allergies alimentaires ou de santé, il est nécessaire d'établir le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) qui doit être remis au Guichet Unique et au Directeur d'école. À défaut, votre enfant ne pourra pas accéder aux accueils périscolaires et de loisirs ainsi qu'à la restauration scolaire.

Autorisations médicales

Autorise le personnel à prendre les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant en cas d'accident ou maladie aiguë : l'appel du SAMU. L'enfant sera transporté dans l'établissement hospitalier désigné par les pompiers ou le SAMU en cas d'intervention de ces derniers.

Le personnel n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou soins particuliers aux enfants, exception faite des enfants ayant un PAI simple (sans injection...).

Autorisations générales

Je soussignée (Nom/Prénom du responsable légal) :

(cochez les cases correspondantes)

Autorise mon enfant à participer à toutes les activités périscolaires et extrascolaires y compris aux sorties extérieures.

Autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires et que ces images soient diffusées sur les supports de la ville.

Autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant et/ou à être prévenues en cas d'urgence si indisponibilité de ma part et décharge la ville de toute responsabilité en cas d'incident. (une pièce d'identité sera obligatoirement demandée) :

Nom et prénom : Qualité :

Tél. : Cas d'urgence

Nom et prénom : Qualité :

Tél. : Cas d'urgence

Nom et prénom : Qualité :

Tél. : Cas d'urgence

Nom et prénom : Qualité :

Tél. : Cas d'urgence

Autorisations de sortie individuelle pour les enfants en élémentaire uniquement

Je soussignée (nom et prénom du responsable) autorise mon enfant (nom et prénom) :

Cadre réservé à l'administration

École : Classe :

À sortir seul après les activités périscolaires :

(Cochez en fonction de l'inscription)

• Extra scolaire :

Accueil du mercredi matin (à partir de 11h30), précisez l'heure, si nécessaire :

Accueil du mercredi après-midi (à partir de 16h30), précisez l'heure, si nécessaire :

Accueil du mercredi toute la journée (à partir de 16h30), précisez l'heure, si nécessaire :

Vacances scolaires ALSH (à 11h30 ou à partir de 16h30)

• Périscolaire

Accueil du soir (à partir de 17h) précisez l'heure, si nécessaire :

Assurance

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel (scolaire et extrascolaire).

Nom et adresse de la compagnie :

Numéro de contrat d'assurance :

Date :

Signature des responsables légaux

Modalités de réservations

FEUILLET À
CONSERVER

L'inscription est obligatoire pour l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires proposées par la Ville de Chanteloup-les-Vignes.

En remplissant ce dossier unique vous pouvez avoir accès aux services suivants :

- Service Périscolaire Accueil Pré Post Scolaires (APPS) du matin et du soir
- Service Périscolaire Temps de Repas et d'Animation du Midi (TRAM) *
- Service extrascolaire en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des mercredis
- Service extrascolaire en ALSH des Vacances Scolaires

* PAI en cas de contre-indication alimentaire. Voir la fiche sanitaire

Cette inscription vaut acceptation des activités et sorties proposées par les services.

Afin que votre enfant puisse être accueilli par le service, une réservation des temps et journées souhaités est obligatoire :

- ↳ via le portail famille sur votre espace personnel depuis votre PC ou tablette ou smartphone,
- ↳ ou encore à la borne d'accueil de la Cité Champeau où un accompagnement administratif est possible (du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30).

Pour les accueils des enfants les jours d'école : le matin ou/et soir (APPS),

les réservations doivent se faire 2 jours ouvrés avant la date de réservation souhaitée.

Pour le temps du repas (TRAM), les mercredis et vacances scolaires :

les réservations doivent se faire 5 jours ouvrés avant la date de réservation souhaitée.

• Dates de réservations ouvertes pour les vacances 2024-2025 :

Vacances de la Toussaint : **du lundi 26 août au dimanche 13 octobre 2024**

Vacances de Noël : **du lundi 28 octobre au dimanche 15 décembre 2024**

Vacances d'Hiver : **du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 9 février 2025**

Vacances Printemps : **du lundi 17 février au dimanche 6 avril 2025**

Vacances d'été (juillet) : **du lundi 12 mai au dimanche 29 juin 2025**

Vacances d'été (août) : **du lundi 9 juin au dimanche 27 juillet 2025**

Pour toute première inscription à l'Accueil de loisirs, prendre rendez-vous avec le responsable de l'ALSH Primaire (3-11 ans) afin de prendre connaissance du lieu et du fonctionnement.

**ALSH Primaire (3-11 ans) :
Cité Champeau au 2 ter, rue Paul-Gauguin.**

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires, que chacun s'engage à respecter.

Attestation sur l'honneur d'hébergement

à remplir
par l'hébergeant(e)

Madame Monsieur

NOM : Prénom :

Nom d'usage :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Pays :

Adresse :

CP : Ville :

Propriétaire - depuis le :

Locataire

Certifie sur l'honneur que j'héberge à mon domicile depuis le :

Madame Monsieur

NOM : Prénom :

Nom d'usage :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Pays :

Fait à : Date :

Signature de l'hébergeant(e) :

Pièces justificatives de l'hébergeant(e) à joindre à ce document : ORIGINAL ET COPIE

- **carte nationale d'identité recto verso**
- **justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)**

Code pénal - Article 44A-7 — [...] Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice.